



Confédération Paysanne

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

LES PETITES FERMES SONT BÉNÉFIQUES POUR LA SOCIÉTÉ, **SOUTENONS-LES !**

Les petites fermes représentent près d'un tiers des fermes françaises, créent de l'emploi, de la valeur ajoutée et sont indispensables à la vie rurale. Grâce à leur caractère innovant et résilient, elles sont présentes sur l'ensemble du territoire français. Elles sont aussi bénéfiques pour l'image de notre agriculture : une agriculture de qualité, dynamisant les territoires, sculptant les paysages et contribuant largement au tourisme.

Pourtant, toutes les politiques ont œuvré et œuvrent encore à leur disparition. Les petites fermes sont toujours là mais leur nombre diminue inexorablement.

Dans d'autres secteurs de l'économie, l'Etat et les régions reconnaissent la performance des Très Petites Entreprises (TPE) et mettent en place des plans ambitieux pour soutenir leur maintien et leur développement. Grâce à ce soutien, la France comptait en 2012, 2,1 millions de TPE avec 2,3 millions de salariés, créant 17% de la valeur ajoutée des secteurs marchands. Pourquoi alors ne pas reconnaître les performances de nos petites fermes françaises et mettre en place un plan ambitieux de soutien sur l'ensemble du territoire français ?

Il est encore temps de réorienter les aides en direction de l'emploi paysan et de promouvoir une agriculture paysanne garante de la vitalité des territoires. Alors, qu'attendons-nous ?



DES PETITES FERMES NOMBREUSES ET DIVERSES EN FRANCE

En partant de la définition proposée par la Confédération paysanne, les services statistiques du ministère ont calculé qu'il y a près de 130 000 petites fermes, tenues par des paysan-ne-s actifs-ves, à travers la France. Ce chiffre montre qu'elles représentent en moyenne quelques 30% des 425 000 fermes françaises (actifs de moins de 65 ans) et 5% de la SAU (Surface agricole utile) totale. Ces petites fermes sont très économes dans l'utilisation du foncier puisqu'elles nécessitent 4 fois moins de surfaces pour le même nombre d'actifs agricoles.

C'EST QUOI UNE PETITE FERME ?

Partant de la définition validée en 2002 par le Conseil supérieur d'orientation du ministère de l'Agriculture, la Confédération paysanne propose que les petites fermes soient ainsi définies :

■ Un chiffre d'affaires hors taxes, incluant les aides PAC du 1^{er} pilier (en moyenne triennale), inférieur à 50 000 € pour une Unité de travail annuel (UTA), 62 500 € pour 1,5 UTA, 75 000 € pour 2 UTA, 100 000 € pour 3 UTA, 125 000 € à partir du quatrième UTA (et au-delà). Les cotisant-e-s solidaires et la pluriactivité sont pris en compte tant que leur revenu (inférieur au SMIC) ajouté au chiffre d'affaires est inférieur aux plafonds ci-dessus ;

■ Un montant maximum d'aides du 1^{er} pilier de la PAC (en moyenne triennale) de 15 000 €/1 UTA, 20 000 €/2 UTA et au-delà ;

■ Une surface (SAU déclarée à la PAC) maximum, hors landes et parcours, inférieure à 30 ha (58% de la surface moyenne des fermes françaises) pour 1 UTA, 40 ha pour 2 UTA, 50 ha pour 3 UTA, 60 ha pour 4 UTA et au-delà.

La définition de la petite ferme ne peut être harmonisée à travers l'Europe car les réalités de l'agriculture divergent fortement entre pays européens. Chacun doit définir la petite ferme à partir de sa propre réalité.

	PETITES FERMES ¹	ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS ¹	PART DES PETITES FERMES (%)
Alsace	4 799	10 483	45,8
Aquitaine	13 865	35 892	38,6
Auvergne	6 294	21 138	29,8
Basse-Normandie	6 941	19 207	36,1
Bourgogne	3 369	18 014	18,7
Bretagne	6 945	32 371	21,5
Centre	3 757	21 610	17,4
Champagne-Ardenne	4 988	22 156	22,5
Corse	780	2 491	31,3
Franche-Comté	2 333	8 475	27,5
Haute-Normandie	2 976	9 485	31,4
Ile-de-France	631	4 428	14,3
Languedoc Roussillon	12 057	25 409	47,5
Limousin	4 388	12 551	35,0
Lorraine	3 506	11 246	31,2
Midi-Pyrénées	14 645	40 675	36,0
Nord-Pas-de-Calais	2 774	12 582	22,0
Pays de la Loire	6 254	31 217	20,0
Picardie	2 162	12 303	17,6
Poitou Charentes	4 952	21 893	22,6
Provence Alpes Côte d'azur	7 272	17 252	42,2
Rhône-Alpes	13 921	33 667	41,3
France (Métropole)	129 609	424 545	31

¹ Avec exploitants de moins de 65 ans.

Source : DGPE janvier 2016



FERME EN MARAICHAGE DANS LES HAUTES-ALPES :

Jeunes paysans, Sylvain et Elisa sont installés en GAEC sur 1,5 ha à 1200 m d'altitude. Ils produisent des légumes et des petits fruits qu'ils commercialisent à 60% sur des marchés et 40% en magasin bio. L'été, ils créent un emploi saisonnier. Chiffre d'affaires : 52 000 €, pas d'aides PAC, revenu : 24 000 € ainsi que 2500 € par associé de crédit d'impôt bio.

DES ACTEURS STRUCTURANTS DES TERRITOIRES RURAUX...

Les petites fermes sont plus efficaces que les structures de grande taille sur le plan social, économique, territorial et environnemental. Autrement dit sur 1000 hectares de petites fermes il y a plus d'emplois, plus de valeur ajoutée, plus d'occupation et d'entretien du territoire, plus de diversité paysagère et plus d'éléments écologiques que pour 1000 hectares occupés par quelques grosses fermes.

Elles sont plus adaptées, plus réactives aux changements et plus facilement transmissibles. Leur reprise et/ou leur création sont facilitées par la modestie de leurs besoins en capitaux et en surface. Ce n'est que par des compétences et une technicité certaine que des paysan-ne-s les font exister avec pourtant peu de soutiens publics.

Les petites fermes jouent un rôle crucial en termes d'attractivité et de viabilité des territoires ruraux. Au-delà de la production alimentaire, elles répondent aux enjeux du développement rural et contribuent :

- A la cohésion sociale des territoires ruraux, notamment les plus fragiles démographiquement ou structurellement. En effet, elles créent de l'emploi non seulement sur les fermes mais aussi de façon indirecte, par leur lien avec les fournisseurs locaux et le commerce de proximité, et jouent donc un rôle important pour le maintien des services publics locaux : école, médecin, poste... Ce sont des emplois de proximité et non délocalisables qui fixent la population dans les zones rurales à long terme et encouragent l'arrivée de nouveaux habitants.

FERME EN ÉLEVAGE LAITIER DANS LE NORD :

Jean-François et Louis sont frères, en GAEC depuis 1991 dans le Parc naturel régional Scarpe Escaut où ils élèvent 28 vaches de race flamande. Leur ferme est en bio depuis 1965 ! Ils travaillent sur 38 ha en prairies naturelles et cultures de mélanges céréales/légumineuses. Ils ont aussi une production de pommes de terre sur 35 ares. Sur leurs 112 000 litres de lait produits par an, 60% sont collectés par Biolait, et les 40% (lait, beurre et fromage frais) restant sont vendus en direct via un point de vente collectif. Chiffre d'affaires : 46 000 €, aides PAC 1^{er} pilier : 9945 €, 2nd pilier : 3545 €, revenu : 38 860 € avec 5000 € de crédit d'impôt bio.

- A la préservation de l'environnement, la qualité des paysages et à la richesse de la biodiversité. Les petites fermes valorisent au mieux tous les espaces naturels alors que les plus grandes se concentrent souvent sur les zones les plus productives, les plus accessibles et les plus facilement mécanisables. Elles jouent donc un rôle prépondérant dans l'ouverture des espaces, la biodiversité, les paysages, et sur l'attractivité de leur territoire.

... MAIS QUI SONT D'AVANTAGE PÉNALISÉES !

Les petites fermes sont structurellement lésées par :

- Une distribution des aides basée sur la surface ou le nombre d'animaux ;

- L'instauration de planchers exclusifs (planchers de 10 vaches pour l'aide au bovin allaitant, de 50 brebis pour la prime caprine et ovine, seuils minimums d'investissement pour accéder au Fonds de Développement Rural, etc.) ;

- Des tarifs moins avantageux pour les achats d'intrants de la part des vendeurs-euses privilégiant les gros achats, ainsi que des primes de quantité encourageant à l'accroissement des volumes de la part des acheteurs-euses. De plus, certaines structures sont pénalisées par un accès difficile et l'éloignement des lieux d'achat et de vente ;

- Des logiques réglementaires et normatives non adaptées à la transformation et nécessitant des investissements d'autant plus lourds que les ateliers sont de dimension réduite et diversifiés ;

- Des cotisations sociales qui pèsent davantage sur les petits revenus (à cause des assiettes minimales et des plafonds de cotisations) ;

- Des outils de développement et de recherche, non adaptés aux besoins des fermes de taille modeste (innovation, nouvelles technologies...) ;

- Un dogme en vigueur depuis les années d'après-guerre qui associe l'agrandissement des fermes et leur industrialisation à l'idée d'innovation, de rentabilité et de compétitivité et qui culpabilise les petites fermes comme étant hors jeu et vouées à disparaître.

PAYSAN-BOULANGER DANS LA MANCHE :

Clément travaille sur 8 ha dans le sud du département. Il produit des céréales qu'il transforme en farines puis en pain au levain bio cuit au four à bois. Il vend sa production en association avec d'autres producteurs sur la ferme, dans des collectivités, en magasin bio, dans des épiceries locales et en drive fermier. Chiffre d'affaires : 35 000 €, aides PAC 1^{er} pilier : 2500 €, revenu : 15 000 € (crédit d'impôt bio compris).



ELEVAGE OVINS LAIT ET BOVINS VIANDE AU PAYS BASQUE :

Beñat est installé sur 28 ha (16 ha landes et parcours en zones intermédiaires, 6 ha prairies permanentes et 6 ha prairies temporaires). Il élève 200 brebis Manex tête noire, qui produisent 15 000 litres de lait par an et passent trois mois en transhumance, et 9 vaches blondes d'Aquitaine. Le plus gros de sa production part en circuit long via des négociants et sa laiterie, sauf 2000 litres qu'il transforme à la ferme en fin de saison. Sa production est sous signe de qualité AOP Ossau-Iraty et IGP Agneau de lait des Pyrénées. Chiffre d'affaires : 48 700 €, aides PAC 1^{er} pilier : 14 200 €, 2nd pilier : 9 500 €, revenu : 20 812 €.

POUR LA RECONNAISSANCE ET LE SOUTIEN DES PETITES FERMES

Le maintien et le développement de ces 130 000 petites fermes sont possibles à travers leur reconnaissance et la mise en place d'un soutien adapté. Cela nécessite une politique volontariste, en faveur d'une agriculture diversifiée, créatrice d'emploi, de valeur ajoutée, de produits de qualité, de proximité et favorable à l'environnement.

Les petites fermes disparaissent deux fois plus vite que les autres, ce qui entraîne une érosion constante et coûteuse des nombreux services rendus par cette agriculture (alimentation, entretien et vie des territoires, emploi, etc.). Il ne s'agit pas d'une restructuration naturelle, qui aurait pour origine un manque d'efficacité économique, mais des conséquences de la mise en place de politiques publiques (agricoles, sociales, sanitaires, etc.) favorisant, quasi systématiquement, la concentration des fermes.

Laisser faire la disparition des petites fermes et tenter de reconquérir, a posteriori et à coups de politiques publiques, les fonctions



Photo © Mathieu Esinger

et services qui ne sont plus rendus avec l'agrandissement des fermes, est aléatoire et bien plus coûteux. Aucun argument économique ne permet de justifier la concentration des moyens de production dans les plus grosses fermes.

Un choix politique ambitieux de réorientation et de répartition des aides agricoles, en faveur de l'emploi paysan, d'une alimentation de

qualité et de proximité, de la préservation de l'environnement et de la dynamique territoriale, est donc nécessaire.

Tant qu'une réorientation profonde des aides agricoles ne sera pas réalisée, la mise en place d'aides spécifiques est nécessaire pour rectifier les politiques discriminatoires envers les petites fermes.

Le rôle important des petites fermes sur le territoire doit être reconnu au travers d'aides spécifiques, de normes et cotisations sociales adaptées :

Au niveau du 1^{er} pilier de la PAC, la Confédération paysanne propose, pour les petites fermes, une aide de 5 000 € pour le premier actif paysan et 2 500 euros pour les actifs paysans suivants, s'ajoutant aux autres aides du 1^{er} pilier de la PAC. De plus, le gouvernement doit supprimer les planchers d'accès aux aides, les ratios de productivité et toutes les mesures en faveur d'une spécialisation des productions.

Au niveau du 2nd pilier de la PAC, les régions peuvent jouer un rôle majeur dans la reconnaissance et le soutien des petites fermes. Dans le cadre du Programme de développement rural, dont elles sont autorisées de gestion, elles peuvent mettre en place un dispositif spécifique d'accompagnement :

- Majoration du taux de subvention sur les aides à l'investissement.
- Majoration sur les premiers hectares des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN).
- Adaptation des aides aux réalités et aux besoins des petites fermes, par exemple, pour la mise en place d'outils de transformation et de commercialisation.

- Suppression des planchers d'accès aux différentes aides.
- Adaptation des politiques d'installation et de transmission pour favoriser l'installation et le maintien des petites fermes.
- Recherche, conseil agricole et formation valorisant les savoirs paysans et adaptés aux besoins spécifiques des petites fermes.
- Faciliter et accompagner les paysan-ne-s pour le dépôt de dossiers de subventions.

D'autres mesures, sont également nécessaires pour soutenir les petites fermes :

- Adaptation des normes d'hygiène et commerciales pour la transformation et la vente directe.
- Adaptation des cotisations sociales et des politiques fiscales aux petites structures.
- Donner aux collectivités de nouveaux outils pour protéger le foncier agricole.

